

Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0 Tél.: 819-326-5624 Courriel: info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC Règlement no 447-25-01

Règlement no 447-25-01 modifiant le Règlement no 447-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no* 447-25-01 modifiant le *Règlement 447-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles* a été adopté le 22 avril 2025 et est mis en vigueur le 23 avril 2025.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 avril 2025.

2 hampour

Caroline Champoux

la hampour

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 23 avril 2025.



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs Val-des-Lacs (Québec), JOT 2P0 Tél.: 819-326-5624 Courriel: info@val-des-lacs.ca

Caroline Champoux Directrice générale et greffière-trésorière